AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1502
FR0012202497-FS0734

8 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2025, la société par actions simplifiée NextStage AM (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 27 août 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS[1] et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 436 975 actions DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 9,14% du capital et 9,05% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 5 septembre 2025, 2 436 975 actions DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 9,14% du capital et 8,81% des droits de vote de cette société[4].

[1] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 30 août 2023.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 26 651 711 actions représentant 26 940 842 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 27 août 2025.
[4] Sur la base d'un capital composé, au 5 septembre 2025, de 26 652 578 actions représentant 27 670 539 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.